



## Fiche de présentation de

**Nom de la structure : PARENTHÈSE**

**Adresse : Les Allées Grenadines Bât A – 690, route de Grasse 06600 ANTIBES**

**Téléphone : 04 92 19 75 60**

**Email : [parenthese@agglo-casa.fr](mailto:parenthese@agglo-casa.fr)**

### **Personne à contacter dans le cadre des violences conjugales :**

Karine RAIMONDO (Responsable de service)

### **L'équipe : 6 Agents**

2 assistantes sociales (dont une responsable de service)

1 juriste, intervenante du CIDFF

1 psychologue

1 agent d'accueil secrétaire

1 chargée de domaine

### **Mission générale de la structure :**

Le service Parenthèse met en œuvre une politique de prévention et de traitement des violences conjugales.

### **Missions liées aux victimes violences conjugales :**

Notre service exerce et développe une mission d'écoute, d'information et d'accompagnement pluridisciplinaire (social, juridique et psychologique) des personnes en difficultés, vivant une rupture familiale, victimes de violences au sens large du terme. Notre prise en charge propose des accompagnements individuels et des groupes de paroles, permettant aux personnes de se reconstruire des repères personnels pour restaurer leur identité et construire un projet de vie singulier.

### **Missions liées aux auteurs de violences conjugales :**

Prise en charge psychologique gratuite des auteurs de violences conjugales. Dans le cadre des mesures d'alternatives aux poursuites, définies par l'article 41-1 du code de procédure pénale complété par la loi du 4 avril 2006, renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple, le service PARENTHÈSE est depuis 2007, la structure partenariale privilégiée qui contractualise avec le Tribunal de Grande Instance de Grasse, la Préfecture des Alpes-Maritimes et l'hôpital d'Antibes, une procédure de prise en charge psychologique destinée aux primo-délinquants auteurs de violences conjugales « légères ». L'assistante sociale et le psychologue de PARENTHÈSE reçoivent à l'antenne de justice d'Antibes le mis en cause adressé par le parquet, afin de l'informer des modalités de la mesure dont il fait l'objet et d'évaluer son adaptabilité à la particularité de ce dispositif.

Les auteurs de violences, au nombre de 15 en moyenne par session, participent ensuite à 8 séances de groupe de paroles, animées par deux psychologues rattachés à l'Hôpital d'Antibes. A la fin de la mesure, notre service adresse un rapport de présences au ma-

gistrat. Nos groupes ne sont pas ouverts aux personnes, auteurs de violences qui souhaitent faire une démarche volontaire.

**Missions liées à la prévention :**

Interventions de prévention de la violence dans le cadre des relations amoureuses et des relations filles/garçons auprès des collégiens et lycéens.

Interventions de formation/sensibilisation auprès de professionnels et organisation de colloques et de conférences.

**Publics Majeurs rencontrés :**

Victimes et auteurs de violences conjugales

**Zone d'intervention :**

Territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour les victimes dans leur majorité et territoire de la juridiction du T.G.I de Grasse pour les auteurs de violences.

**Principaux partenariats développés par la structure :**

Préfecture des Alpes Maritimes (Délégation Départementale des Droits des Femmes et à l'Egalité)

Tribunal de Grande Instance de Grasse

Centre Hospitalier Universitaire d'Antibes Juan-les-Pins

Commissariats de Police et Gendarmerie Nationale du Département des Alpes Maritimes

Conseil Régional et Conseil Général des Alpes Maritimes